

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de CHAILLOUE
--	---

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix vingt heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant, le Maire.

Etaient présents : Mesdames MAACHI Christine, DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, BARBIER Catherine, LEPRIEUR Manuëla, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine et Messieurs POTTIER Marc, Riant Marcel, CORU Vincent, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, LEBOË Pierrick.

Excusés : Madame COTTEREAU Pamela donnant pouvoir à Madame DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise et Messieurs GALLOT Jérôme et TABUR Denis.

1) Compte rendu de la séance du 07 juillet 2014 : Adopté.

2) Avenants « Les Ecloses » :

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Commission d'Appel d'Offre pour les avenants : Toffolutti, Hernat et SO.GE.TRA.

3) Demande d'aide de la commune :

Le conseil Municipal souhaite plus de renseignements avant décision.

4) PESV2 – Logiciel Compta :

Acceptation du devis CEGID pour l'achat d'un logiciel compta et de la maintenance.

5) CNAS :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion au CNAS.

6) Rapport AEP :

Lecture du compte rendu du SIAEP.

7) Compte rendu de commissions - La commission Equipement propose :

- la réhabilitation d'un bateau (propriété Mme TISON), un busage aux Besnardières, un trottoir (devant propriété de Mr POTIER). Accord du Conseil Municipal pour proposition à la CDC des Sources de l'Orne.
- Cimetière – Mur de soutènement avec parement.
- Pose de STOP – Rue de Sainte Honorine - croisement rue de Genêts- croisement place de l'Eglise, Rue des Bruyères. Fourniture et pose par la CDC des Sources de l'Orne.

8) Effacement de réseaux :

Place du Corbin, Chemin de la Mare, Impasse des Charitons et rue d'Aunou – Demande après du SIE pour le Pont.

9) Salle polyvalente :

Contrat auprès de l'AUAO pour l'extension, la réhabilitation de la salle.

10) Rythmes scolaires :

Mise ne place réalisée. Coût pour la commune, entre 110 et 120 € / enfants.
Faire des conventions de participation avec les communes fréquentant le RPI.

11) Abris de jardin :

Exonération totale pour la taxe d'aménagement

Séance levée à 21 h 15.

